

036750



REÇU LE 27 FEV. 2025

## Interpellation

**Demande d'explication de Madame Farida Tahar, Députée ECOLO à Madame Nawal Ben Hamou, Ministre en charge de la Cohésion sociale**

---

*Concerne: Inquiétudes et interrogations d'une vingtaine d'associations en attente d'agrément dans le cadre du décret « Cohésion sociale »*

---

Madame Le Ministre,

Je me permets de vous interpeller concernant une situation particulièrement préoccupante qui touche 24 associations bruxelloises actives dans le domaine de la Cohésion Sociale, ainsi que les milliers de bénéficiaires qui dépendent de leurs services.

Ces associations, qui ont suivi scrupuleusement le parcours prévu par le décret - passant par les appels à l'impulsion puis la bourse à l'innovation - se retrouvent aujourd'hui dans une situation catastrophique. Ayant déposé leurs demandes d'agrément le 15 juin 2024 pour la période 2025-2029, elles se voient aujourd'hui bloquées dans leurs démarches en raison de l'absence d'un gouvernement de plein exercice.

L'urgence de la situation est absolue: plusieurs de ces associations seront à court de liquidités d'ici fin février, les contraignant à contracter des prêts bancaires pour assurer la continuité de leurs missions.

Sans intervention rapide, nous risquons de voir s'effondrer un pan entier de notre tissu social bruxellois. En effet, les chiffres sont alarmants :

- 5.500 bénéficiaires, parmi les plus vulnérables de notre région, risquent de perdre leur accès à des services essentiels.
- 80 employés qualifiés et expérimentés se retrouvent en situation de précarité professionnelle.
- 120 vacataires et bénévoles, qui constituent le cœur battant de ces associations, sont dans l'incertitude totale.
- Une cinquantaine de recrutements sont gelés, privant ces structures des ressources humaines nécessaires à leur fonctionnement.
- Des dizaines de partenariats sont menacés, fragilisant l'ensemble du réseau associatif bruxellois.

Ces associations ne sont pas de simples prestataires de services. Elles sont un maillon essentiel de notre cohésion sociale, accomplissant des missions cruciales:

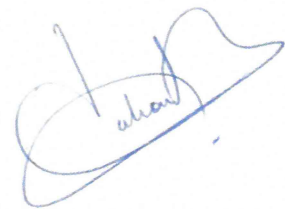
- Elles luttent quotidiennement contre le décrochage scolaire, offrant un soutien indispensable aux enfants et aux jeunes isolés ou en difficulté;
- Elles permettent l'émancipation par l'apprentissage du français, donnant aux adultes et jeunes adultes les outils nécessaires pour s'insérer professionnellement et socialement ;
- Leurs permanences socio-juridiques débloquent des situations administratives complexes pour les publics les plus fragiles ;
- Elles créent des espaces de citoyenneté essentiels dans notre région cosmopolite, favorisant le dialogue intergénérationnel et interculturel ;
- Leurs actions de lutte contre les discriminations contribuent directement à la construction d'une société plus juste et inclusive.

Sans ces associations, c'est tout le travail d'accompagnement des personnes les plus vulnérables qui est menacé. Les conséquences d'un arrêt, même temporaire, de leurs activités seraient désastreuses : augmentation du décrochage scolaire, isolement accru des populations fragilisées, rupture dans les parcours d'apprentissage du français, absence de médiation sociale dans des quartiers qui en ont cruellement besoin.

Face à cette situation, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

1. Quelles mesures concrètes le gouvernement en affaires courantes assure-t-il pour permettre à ces associations de poursuivre leurs missions essentielles ?
2. Est-il possible de garantir dès aujourd'hui que les montants discutés lors des concertations locales seront bien octroyés pour 2025, même en cas de signature tardive des agréments ?
3. Pouvez-vous confirmer que le principe de rétroactivité des dépenses à partir de janvier 2025 sera appliqué ? Dans l'affirmative, sous quelles conditions ?
4. Quelle flexibilité sera accordée aux opérateurs concernant la justification des activités, compte tenu du retard pris dans l'octroi des agréments ?
5. Comment le gouvernement compte-t-il éviter que cette situation ne mène à la dissolution d'ASBL qui, faute de liquidités, pourraient être contraintes de mettre la clé sous la porte ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Farida TAHAR,  
Députée Ecolo